



Saison 2019– 2020 (validité du 01/09/2019 au 31/08/2020)

Bulletin d'adhésion à l'Amicale du Val de Somme

Je soussigné(e)

Nom:

Prénom:

Date de naissance:

Sexe: F / M

Nationalité:

Adresse:

Code Postal:

Ville:

Tel. Fixe: Tel Portable:

Adresse de messagerie:
(obligatoire pour recevoir la licence)

Adhère à l'Amicale du Val de Somme pour la saison 2019-2020 et fournit un certificat médical, de moins de 6 mois de non contre-indication à la pratique du sport en compétition et reconnaît être informé de la possibilité de souscrire une assurance individuelle complémentaire couvrant les dommages corporels auxquels ma pratique sportive peut m'exposer.

Fait le à Signature

Document à retourner au secrétaire du club :
DAMIENS Dominique 10 allée du pastel apt 134 3eme étage 80000 AMIENS
Mail dominiquedamiens@orange.fr

accompagné

- D'un certificat médical de moins de 6 mois de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition
- D'un chèque à l'ordre de: VAL DE SOMME

Tarif de l'adhésion à l'Amicale du Val de Somme (avec Licence FFA) :
50 euros pour une licence running
65 euros pour une licence compétition

Vous pouvez faire votre inscription directement en ligne sur le site du club (dans ce cas ce formulaire est inutile mais vous devez envoyer par mail votre certificat médical scanné).

Votre licence vous sera directement envoyée par la FFA sur votre messagerie (conserver le message qui comporte un code d'accès à votre espace « acteur » sur le site de la FFA et imprimer le fichier joint qui est votre licence elle-même pour justifier de votre licence auprès des organisateurs de courses).

Contact club : contact@valdesomme.net

Site du club : www.valdesomme.net



Certificat Médical

Obligatoire pour la prise d'une licence FFA d'Athlétisme

Prise en application des articles L.231-2 et L.231-3 du Code du Sport

Je soussigné(e), Docteur en médecine, exerçant à

Certifie avoir examiné ce jour M. / Mme /Melle

.....

né(e) le

demeurant à

et ne pas avoir constaté à ce jour, de contre-indication à la pratique du sport en compétition et en particulier de l'Athlétisme en compétition

Autres sports pratiqués en compétition :

je l'informe de l'obligation de déposer auprès de l'Agence Française de Lutte contre le dopage un dossier d'Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques en cas d'utilisation, même ponctuelle, de produits susceptibles d'entraîner une réaction positive lors d'un contrôle anti-dopage

Fait le

à

Cachet et signature du médecin

Nota : ce certificat est valable pour la première prise de licence en club et les 2 renouvellements suivants sous réserve de remplir chaque année le questionnaire de santé fourni par la fédération.



Adhésion à l'Amicale du Val de Somme

Autorisation parentale pour les mineurs

Je soussigné.....

autorise mon enfant.....

né(e) le

à adhérer à l'Amicale du Val de Somme pour la saison 2019-2020

Je fournis un certificat médical, de moins de 6 mois de non contre-indication à la pratique du sport en compétition et reconnais être informé de la possibilité de souscrire une assurance individuelle complémentaire couvrant les dommages corporels auxquels ma pratique sportive peut m'exposer (assurance de la FFA non obligatoire)

Je donne mon accord pour autoriser les responsables du club à hospitaliser mon enfant en cas d'urgence pour tous problèmes médicaux ou chirurgicaux intervenant en cours de pratique sportive.

J'autorise également les prélèvements, urinaires ou sanguins, qui pourraient être diligentés par les autorités administratives dans le cadre d'éventuels contrôles anti-dopage réalisés dans le cadre de la loi française ou de la réglementation internationale.

Cette autorisation parentale permettra à mon enfant d'obtenir une licence FFA, et est également valable pour son inscription aux compétitions ouvertes à sa catégorie d'âge.

Fait à le

Signature



Cotisation Saison 2019-2020

50 euros pour licence Running , 65 euros pour licence Compétition

Licence FFA saison 2019-2020

Licence FFA **Running** pour tous les coureurs **ne souhaitant pas participer à des championnats**

Licence FFA **Compétition** souhaitable pour les coureurs **souhaitant participer à des championnats** (régionaux, France)

La licence FFA Running ou FFA Compétition permet de courir partout en France

Seule la licence FFA Compétition autorise la participation et le classement aux championnats FFA (cross, piste et hors stade)

Attention: Aucun changement de type de licence ne sera possible après l'enregistrement informatique effectué

Une fois le formulaire d'adhésion retourné au club (par voie postale ou rempli sur le site du club) avec le certificat médical ou le questionnaire de santé et le règlement, les premières licences 2020 seront envoyées à compter de début septembre et les adhérents recevront directement de la FFA par Mail un fichier joint au format .pdf comportant la nouvelle licence elle-même, à garder et imprimer pour les justificatifs réclamés lors des inscriptions aux courses.

Aucun courrier postal ne sera adressé concernant la licence FFA. Il est donc important de communiquer correctement et lisiblement votre dernière adresse Email valide et de consulter votre messagerie régulièrement.

Pour les adhérents n'ayant pas de connexion Internet faire une demande de copie de la licence au secrétariat du club en joignant une enveloppe timbrée libellée à leur adresse.

La licence 2019-2020 expirera totalement au 30 août 2020 et ne sera plus valable pour les inscriptions aux courses ni pour l'assurance à partir du 1^{er} septembre 2020.

Mutation

Renseignements à contact@valdesomme.net

Une mutation sportive FFA est obligatoire si lors de la saison sportive précédente vous étiez licencié dans un autre club FFA

Les suppléments de cotisation liés aux mutations seront étudiés cas par cas. La mutation ne sera acceptée qu'après accord du club.

Assurance

Le club a opté pour l'assurance responsabilité civile proposée par la FFA

Vous êtes assurés par votre licence FFA dans le cadre des compétitions et des entraînements du club

Le licencié peut souscrire un contrat d'assurance individuel couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer, mais elle n'est pas obligatoire. Le licencié recevra directement à son domicile en même temps que sa licence, un bulletin d'adhésion aux options complémentaires, à adresser directement à l'assurance de la FFA pour toute souscription supplémentaire souhaitée.

Autres avantages

Des infos sur les divers événements ou réductions offertes par le Val de Somme seront disponibles sur le site du club.

La participation aux différents challenges de courses pédestres (départementaux, régionaux, nationaux) est automatique pour tous les licenciés du club.

Transport en car gratuit lors d'un déplacement du club sur une course (choisie par le comité directeur chaque année)

Inscription gratuite sur le site du club à toutes les éditions des 5Km ou 10 Km des 4 Saisons d'Amiens Métropole

Remise de 5 euros sur le renouvellement de licence à tous coureurs ayant marqué au moins un point FFA avant le 30 juin de la saison en cours.

Le club

L'Amicale du Val de Somme est un club affilié à la Fédération Française d'Athlétisme n°080021.

L'Amicale du Val de Somme permet aux coureurs de tous niveaux (coureurs débutants, loisirs, compétitions) de se regrouper au sein d'une amicale ou chacun vient courir librement, sans aucune obligation de participer à des entraînements ou compétitions, afin d'entretenir des relations d'amitié et de bonne camaraderie.

Toutes les formes de courses sont pratiquées (route, cross, piste, trail, kec), à tous les niveaux

Dans certains cas particuliers une licence UFOLEP peut être proposée à la place de la licence FFA.

Les entraînements

Un entraînement convivial adapté à votre niveau

Mardi 18h00 Amiens la Hotoie, allée du zoo

Mercredi 18h00 Camon, stade (séances spécifiques sur piste)

Jeudi 18h00 Amiens la Hotoie, allée du zoo

N'hésitez pas à nous contacter à contact@valdesomme.net